

N°D2019-09.03
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	10
Absents	07
Procurations	05
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix neuf et le six septembre à 20h. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Le Maire.**

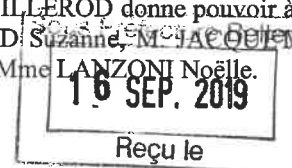
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2019.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MM. DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René Christian, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément.

Excusés : Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à RIERA Michel Charles, M. VUILLEROD donne pouvoir à M. BERGER Charles, Mme PEYSSON Christie donne pouvoir à Mme GALLAND Suzanne, M. JACOB René Christian donne pouvoir à M. JACOB René Christian, M. CODEX Joël donne pouvoir à Mme LANZONI Noëlle.

Absents : Mme MARCHANT Nathalie, M. BERNEL Denis.

M. RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.



OBJET : MODIFICATION du tableau des emplois permanents de la Collectivité.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative au droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Monsieur le Maire :

Rappelle qu'en raison du départ de Madame PACCOUD Séverine et de la nouvelle organisation de l'école, nous sommes amenés à recruter sur l'emploi vacant Madame ANDRIEU Sandrine, Françoise pour occuper les fonctions d'ATSEM et ce pour 31h50 hebdomadaires compte-tenu de la nécessité du service, à compter du 30 août 2019 et pour une durée de 1 an et pouvant être renouvelé dans la limite d'une durée totale de deux ans.

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer :

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE à la majorité** les propositions de Mr le Maire,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du **30/08/2019;**
- **AUTORISE** Mr le Maire à prendre les dispositions relatives à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de BELLEY

.Le Maire, BERGER Charles

COMMUNE d'ARBIGNIEU (Ain)

A N N E X E

A compter du 30/08/2019

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nb	Grade(s) ou cadre d'emplois Autorisé(s) par l'organe délibérant
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emplois d'adjoint technique

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Emplois	Nb	Grades(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Secrétaire(17h50.Hebdomadaire)	1	Cadre d'emplois de rédacteur
Employé au ménage et accueil cantine (24h26. Hebdomadaire)	1	Cadre d'emplois d'adjoint technique
Agent spécialisé des écoles maternelles (31h50. Hebdomad.)	1	Cadre d'emplois d'agent territorial des écoles maternelles
Ouvrier polyvalent (24 h. Hebdomadaire)	1	Cadre d'emplois d'adjoint technique

Sous Préfecture Belley

16 SEP. 2019

Reçu le

TABLEAU DES EMPLOIS OCCASIONNELS ACCROISSEMENT ACTIVITE TEMPS NON COMPLET

Emplois	Nb	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Agent des services Techniques (32 heures/Hebdomadaire) Jusqu'au 15/11/2019	1	Adjoint Technique
Secrétaire 20 heures/Hebdomadaire) Jusqu'au 31/03/2020	1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe

